

02 août 2012 -13:22

## Le commerce illégal de l'ivoire et les bois tropicaux à l'agenda d'une réunion internationale

Les représentants de 175 pays, institutions internationales et organisations non gouvernementales se sont rassemblés du 23 au 27 juillet à Genève pour la 62<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CITES. A l'agenda de cette réunion figuraient, entre autres, l'augmentation du commerce illégal de l'ivoire, les bois tropicaux et les préparatifs de la prochaine Conférence des Parties qui se tiendra en mars 2013 en Thaïlande.

La Belgique - un des plus grands importateurs de bois tropicaux européens - a soutenu une proposition visant à limiter l'exportation de deux espèces de bois en provenance de la République Démocratique du Congo. La population congolaise a ainsi la possibilité d'exploiter ses richesses naturelles sans pour autant décimer ses forêts.

Il a été aussi question du commerce illégal de l'ivoire. Bien que le commerce de l'ivoire soit interdit depuis 1990, des voix s'élèvent pour autoriser un commerce partiel et contrôlé de ce produit. Cela pourrait inciter les populations locales à mieux protéger leurs éléphants, et les revenus de ce commerce pourraient financer la lutte contre le braconnage. Au cours de la réunion du Comité permanent les premiers éléments ont été posés pour explorer cette piste.

On constate, dans notre pays et ailleurs dans le monde, une augmentation significative du nombre d'infractions à la législation CITES. En effet si, en 1996, quelque 25 infractions ont été relevées à Brussels Airport, il y en avait 125 en 2009. Au cours de la première moitié de cette année, ce nombre a déjà été atteint. Environ 18% des saisies dans l'Union européenne sont constitués par des souvenirs.

La convention CITES a vu le jour en 1975 pour assurer que le commerce de certaines espèces ne compromette pas le maintien des animaux et plantes dans la nature. Pour certaines espèces le commerce est totalement interdit, pour d'autres le commerce est autorisé moyennant certaines conditions.

Personne de contact :  
Anne Vanden Bloock  
02/524.74.06

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)